

**Zeitschrift:** NIKE-Bulletin  
**Herausgeber:** Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe  
**Band:** 5 (1990)  
**Heft:** 3: Gazette

**Vorwort:** Editorial  
**Autor:** Vonesch, Gian-Willi

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## EDITORIAL

Chers lecteurs,

Non, Venise, la ville des lagunes, ne sombrera pas! De toute évidence un nombre suffisant d'hommes politiques et de fonctionnaires – suite il est vrai aux protestations véhémentes émanant de nombreux pays – se sont exprimés contre la création d'un 'lunapark' à Venise et ont fait en sorte que l'exposition mondiale de l'an 2000 soit confiée à l'Allemagne, à la ville de Hanovre. L'Allemagne leur en sera reconnaissante...

Le 'cas Venise' montre à mon avis bien de quelle manière ces forces qui s'activent de toutes parts – et bien entendu avec désintérêt – à la construction de l'Europe utilisent les biens culturels dont ils n'hésitent pas à faire une commercialisation abusive.

Il est rassurant de constater que le Conseil de l'Europe et d'autres organisations supranationales s'efforcent, à divers niveaux, de tenir compte des problèmes de la conservation des monuments et de la sauvegarde de la culture et tentent de trouver des solutions car le temps presse. Même en Suisse les choses bougent, la procédure de consultation concernant la révision de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) datant de 1966 vient de se terminer, la délibération du parlement et l'adoption de la loi ne devraient plus tarder; des changements commencent également à se faire sentir dans la Commission fédérale des monuments historiques, enfin les propositions de formation continue faite par l'OFIAMT ne pourront avoir que des effets positifs sur les professions du domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel.

Le moment serait donc venu de considérer les efforts entrepris en Suisse pour la conservation des biens culturels dans un contexte européen. Malheureusement dans ce domaine comme dans bien d'autres la Suisse fait bande à part. Cäsar Menz, chef de section à l'Office fédéral de la culture nous entretient de ce problème dans un article intitulé 'Conservation des monuments historiques à Strasbourg, à Berne et dans les cantons' à la page 16 de ce bulletin.

Avec les meilleures salutations  
de l'équipe du Centre NIKE

Gian-Willi Vonesch  
Directeur du Centre NIKE